

# LA FRANCE SUR LE PODIUM MONDIAL DE LA LUTTE CONTRE L'INGÉRENCE DE L'INDUSTRIE DU TABAC

**édito** Chaque année, le tabagisme provoque la mort de huit millions de personnes à travers le monde, dont 75 000 en France. Ces chiffres sont la conséquence de l'activité d'un secteur économique dont l'objectif est d'encourager et maintenir la consommation d'un produit qui tue plus d'un de ses consommateurs sur deux, faisant du tabagisme une épidémie industrielle.

**75 000**



Nombre de décès provoqués chaque année par le tabagisme en France

Le rôle de l'industrie du tabac dans la diffusion et la perpétuation du tabagisme est l'une des composantes essentielles de la situation sanitaire actuelle. Ainsi, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) identifie l'ingérence de l'industrie du tabac comme l'un des obstacles principaux à la mise en œuvre de politiques de santé publique.

L'indépendance de l'élaboration des politiques publiques doit être garantie, à plus forte raison lorsqu'il s'agit de santé publique. Leur nécessaire protection de l'influence de l'industrie du tabac fait d'ailleurs partie des obligations de la France, ayant ratifié la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT), qui compte à ce jour plus de 180 Parties à travers le monde.

Évaluée pour la deuxième année consécutive par l'indice général de l'interférence de l'industrie du tabac, la situation de la France a poursuivi une évolution favorable. Placée à la sixième meilleure place l'année précédente, la France se hisse aujourd'hui à la deuxième marche du podium mondial, devant l'Ouganda et derrière le Brunei. Avec un score de 27 points, la France marque par ailleurs une progression de sept points (34 points) d'une année sur l'autre.

Ces bons résultats sont le fruit de la mise en place de bonnes pratiques de gouvernance, et d'une politique cohérente de lutte contre le tabagisme. Si

l'on peut se féliciter des progrès observés, les efforts doivent être poursuivis, notamment en matière de transparence et de contrôle des activités de lobbying de l'industrie du tabac et ses alliés.

La bataille contre l'influence de l'industrie n'est jamais une cause acquise. En ce sens, les pouvoirs publics comme la société civile doivent maintenir leur vigilance. Pour cela, certaines actions peuvent être renforcées. En particulier, une meilleure information sur la CCLAT et ses enjeux à destination des acteurs publics constitue une première étape en ce sens. Il est également nécessaire que la notion de conflit d'intérêt soit retravaillée et précisée, afin que ne soient pas exclues de la lutte contre le tabagisme les organisations indépendantes à but non-lucratif qui disposent de l'expertise. Enfin, certaines dispositions en matière de transparence pourraient être élargies, afin de diminuer l'influence de tierces parties, identifiées comme ayant des relations étroites avec l'industrie du tabac, comme la Confédération des buralistes.

Toutes ces mesures, nécessaires à l'indépendance des politiques publiques françaises, seront une étape supplémentaire dans la lutte contre une épidémie industrielle, et pour une génération sans tabac d'ici 2032.

**Yves Martinet,**  
Président du Comité National Contre le Tabagisme (CNCT)

**Lutte contre l'ingérence :  
le podium mondial**



# L'indice général de l'interférence de l'industrie du tabac, qu'est-ce que c'est ?

L'Indice général de l'interférence de l'industrie du tabac, Global TII, a été initié en 2015 en Asie du Sud Est par la coalition STOP. Sur la base d'un recueil de données locales, il vise à **évaluer le degré d'interférence de l'industrie dans les politiques d'un pays** donné. Si les techniques et les actions entreprises par l'industrie du tabac sont de nature équivalente selon les pays, leur succès dépend en grande partie des **capacités des pouvoirs publics à identifier, anticiper et résister aux stratégies des cigarettiers**.

Cette année, l'indice a analysé 57 pays au cours de l'année 2019. Ceux-ci sont évalués sur la base des principes directeurs et recommandations de la CCLAT, traité international auquel chacun de ces pays est Partie. Chacun de ces 57 pays étant tenu de transposer dans leur droit interne ces principes directeurs, l'indice vise donc à en vérifier la transposition dans leur droit interne et leur bonne application.



57 pays évalués en 2019.

## Comment ça marche ?

L'indice évalue chaque pays selon ces sept critères suivants :

### Qui est derrière cet indice ?

Cet indice a été créé par la Stopping Tobacco Organisations and Products (STOP), une coalition visant à réglementer le tabac et son industrie. STOP réunit des chercheurs spécialistes de la lutte contre le tabagisme de l'Université de Bath, le centre mondial pour une bonne gouvernance en matière de contrôle du tabac, The Union, ainsi que Vital Strategies.

L'étude en France a été réalisée par le Comité National Contre le Tabagisme (CNCT), association reconnue d'utilité publique, dont les missions principales sont notamment de faire avancer et respecter la réglementation en matière de lutte contre le tabagisme.

- ① Le degré d'implication de l'industrie du tabac dans l'élaboration de politiques publiques ;
- ② L'existence d'activités RSE de la part de l'industrie du tabac ;
- ③ Les bénéfices, privilèges et incitations accordés à l'industrie du tabac ;
- ④ L'existence de relations non-nécessaires entre l'industrie et les pouvoirs publics et décideurs ;
- ⑤ Le degré de transparence, notamment dans les interactions entre l'industrie et les pouvoirs publics lorsque les relations sont nécessaires ;
- ⑥ L'existence de conflits d'intérêts réels ou potentiels ;
- ⑦ L'instauration de mesures préventives, destinées à limiter l'influence de l'industrie ;

Ces sept indicateurs sont déclinés en 20 mises en situation distinctes, chacune évaluée selon un barème allant de 0 à 5 points, 5 étant la moins bonne note.

## RÉSULTATS EN FRANCE

### Points positifs :

- Une bonne implication de la présidence française, du Premier ministre et du ministre de la santé dans la neutralisation de l'influence de l'industrie du tabac ;
- Une législation complète interdisant les activités RSE de l'industrie du tabac ;
- Toute forme de communication et de publicité autour de contributions ou de cadeaux par l'industrie du tabac est interdit. Les dons doivent être réalisés en toute transparence ;
- Des dispositions efficaces ont été mises en œuvre pour améliorer la transparence de l'activité de l'industrie, notamment dans ses interactions avec les décideurs publics.

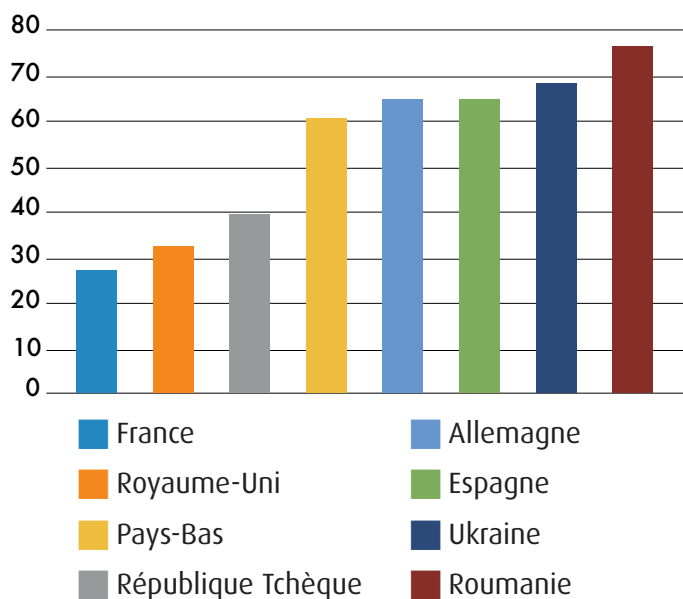
### Points à améliorer :

- Aucune information systématique n'est diffusée à tous les acteurs publics susceptibles d'être en contact avec l'industrie du tabac et ses alliés ;
- La CCLAT et son article 5.3 relatif à l'ingérence demeurent trop faiblement connus par les décideurs publics ;
- L'industrie du tabac est encore trop perçue comme une industrie comme les autres par certains décideurs publics ;
- Le ministère du budget, des parlementaires et élus locaux entretiennent encore des relations étroites et généralement sans transparence avec la Confédération des Buralistes, principal allié de l'industrie du tabac ;
- Les **obligations de transparence** en matière de dépenses de lobbying ne s'appliquent pas aux distributeurs de tabac et à leurs représentants ;
- **L'industrie du tabac demeure opaque** dans ses activités et ses dépenses en matière de lobbying ;
- L'interdiction des activités RSE n'est pas encore étendue aux détaillants de tabac et à leurs représentants ;
- Malgré la hausse continue de leurs revenus et un trop faible respect de l'interdiction de vente de tabac aux mineurs, les détaillants bénéficient encore de massifs soutiens financiers de la part du gouvernement ;
- **L'industrie instrumentalise la notion de « réduction des risques »** à travers le tabac chauffé, trop faiblement taxé et insuffisamment réglementé.

## Et ailleurs en Europe ?

Avec un score de 27 points, la France se place à la deuxième meilleure position des 57 pays évalués, et à la première des pays européens. En Europe, huit pays ont été évalués par l'indice. Après la France, le Royaume-Uni se situe à la quatrième place du classement, avec un score de 32 points. Ayant obtenu 26 points lors de la précédente édition, le pays enregistre un recul dans la lutte contre l'ingérence, démontrant l'importance de la mise en œuvre de mesures cohérentes sur le long cours. Classés neuvièmes mondiaux, les Pays-Bas occupent la troisième marche du podium européen, avec un score de 39 points pour leur première édition. La République tchèque se place ensuite au 32<sup>ème</sup> rang mondial avec un score de 60 points pour sa première participation, suivie de l'Allemagne et de l'Espagne (36<sup>ème</sup> ex aequo), pour un score total de 64 points. Comme l'objective cet indice, ces trois pays demeurent trop fortement perméables à l'influence de l'industrie du tabac. Positionnée 45<sup>ème</sup> mondiale, l'Ukraine entre au classement mondial avec un score de 68 points. Avec 76 points, la Roumanie ferme enfin la marche européenne, se plaçant dans les quatre derniers pays évalués, devant la Zambie, l'Indonésie et le Japon.

### Niveau d'ingérence de l'industrie : le classement des pays européens



### Classement mondial des pays européens

